



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de MONTGENÈVRE  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

### **Arrêté relatif à la pratique de la randonnée, du VTT et du VAE sur les sentiers balisés en dehors du Bike Park de Montgenèvre**

**Le Maire de MONTGENÈVRE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2214.24 ;

**Vu** la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au Développement et à la Protection de la Montagne ;

**Vu** la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'Organisation de la sécurité civile, à la Protection de la forêt contre les incendies et à la Prévention des risques majeurs ;

**Vu** la Commission de Sécurité du Bike Park de Montgenèvre du mercredi 16 juin 2021 ;

**Connaissance prise** des différents itinéraires balisés sur la Commune et les opérations réalisées par la Mission de Réhabilitation des Sentiers ;

**Considérant** qu'il incombe au Maire de prendre toutes les mesures de sûreté et de sécurité pour prévenir tout risque d'accident sur les itinéraires de randonnée ou VTT / VAE ;

# **ARRETE**

### **Article 1 : Le Bike Park de Montgenèvre (RARM)**

En période estivale, un Bike Park est créé sur la Commune de Montgenèvre, dans les secteurs desservis par le Télémix des Chalmettes et le Télésiège Débrayable des Gondrans (annexe 1). Il est géré et balisé par la Régie Autonome des Remontées Mécaniques (RARM), qui y assure les secours, et fait l'objet d'un arrêté spécifique chaque année.

Une zone ludique « Duranco Park », avec modules, est aménagée entre la gare de départ du Télémix des Chalmettes et le Centre Balnéo & Spa Durancia. Elle est également sous la responsabilité de la RARM.

### **Article 2 : Déclinaison de responsabilité de la RARM**

La Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre n'est pas responsable des itinéraires et parcours situés sur la Commune de Montgenèvre, en dehors de son Bike Park balisé et sécurisé. Elle décline toute responsabilité sur ces sentiers.

### **Article 3 : Les sentiers et itinéraires de randonnée, VTT, VAE**

Plusieurs sentiers et itinéraires balisés existent sur le territoire communal de Montgenèvre, en dehors du Bike Park. Ils ont notamment été identifiés et balisés par :

- La Fédération Française de la Randonnée pédestre ;
- La Fédération Française de Cyclisme ;
- Le Département des Hautes-Alpes ;
- La Communauté de Communes du Briançonnais ;
- L'Association Courir en Briançonnais pour l'Espace Trail Montgenèvre ([annexe 2](#)).

### **Article 4 : La Mission de Réhabilitation des Sentiers**

Une Mission de Réhabilitation des Sentiers, présidée par le Conseiller Municipal Vincent VOIRON, a procédé au nettoyage et à la remise en état des itinéraires piétons et VTT / VAE, au printemps et début d'été 2021.

Elle a également posé des panneaux d'information et de présentation des parcours, sur la façade de l'Office de Tourisme et au départ du Télémix des Chalmettes ([annexes 3, 4 et 5](#)).

Dans ce contexte, elle informera le Maire ou son Cabinet, sur le champ, de toute difficulté ou danger ayant été porté à sa connaissance sur l'un des sentiers, susceptible de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

### **Article 5 : Préservation de l'environnement**

Les itinéraires sont implantés sur un territoire de qualité étant donné la forêt, les sous-bois, les prairies, ou la situation générale de montagne. Cet environnement naturel est une force pour la fréquentation de Montgenèvre, et doit être préservé.

Dans ce contexte, il est interdit d'allumer des feux, de jeter les mégots de cigarette, de sortir des sentiers, ou de porter atteinte à la faune et la flore d'une manière générale.

### **Article 6 : Secours**

La Commune de Montgenèvre ne dispose pas de dispositif de secours en montagne. Sur les sentiers, en dehors du Bike Park, l'utilisateur s'engage sous sa propre responsabilité dans une zone naturelle de montagne. A ce titre, le plan départemental de secours en montagne s'applique.

Il convient donc de composer le 112 pour une demande de secours, ou le 15 pour une urgence médicale. Il convient de noter que le numéro 112 est indiqué sur les flyers remis par l'Office de Tourisme, sur la charte de bonne conduite, et sur les QR codes des panneaux d'information installés (en lien avec l'application mobile SURICATE).

### **Article 7 : Application de l'arrêté et porter à connaissance des usagers**

Chaque usager des différents sentiers est censé avoir pris connaissance du présent arrêté, d'appliquer les règles de procédure et de bon sens nécessaires à la pratique de la randonnée, du VTT ou du VAE en montagne (annexe 5).

Comme à l'accoutumée, cet arrêté fait l'objet d'un affichage spécifique sur la borne d'affichage légal de la Mairie et sur le site internet de la Commune ([montgenevre.fr](http://montgenevre.fr)).

### **Article 8**

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

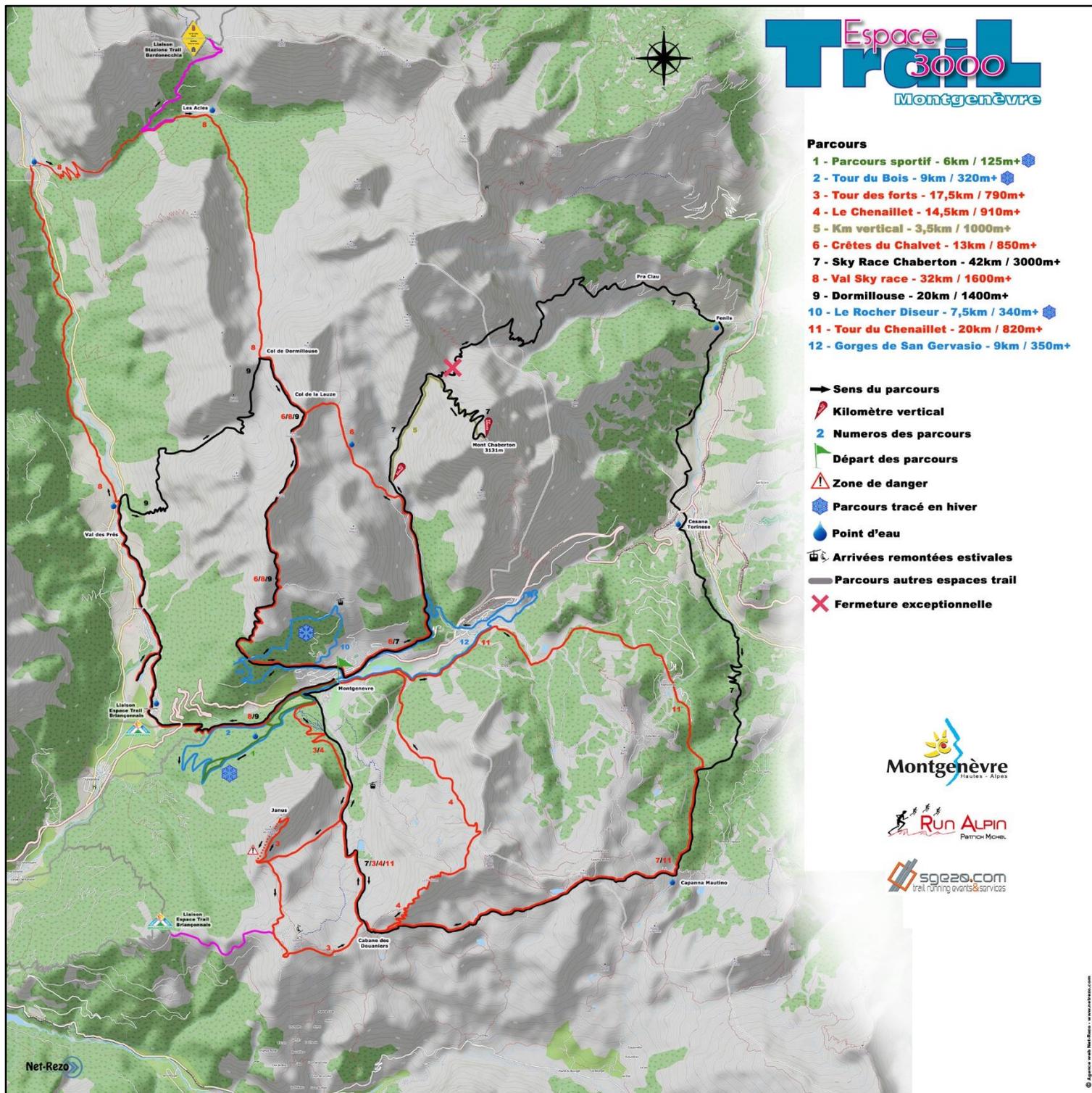
- Mme la Préfète des Hautes-Alpes ;
- Mme la Sous-Préfète de Briançon ;
- M. le Commandant du PGHM de Briançon ;
- M. le Commandant des CRS de Briançon ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montgenèvre ;
- M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Briançon / Montgenèvre ;
- Mme Alexandra JANION, 1<sup>ère</sup> Adjointe chargée du Cadre de Vie ;
- Mme Michèle GLAIVE-MOREAU, 2<sup>ème</sup> Adjointe, Médecin à Montgenèvre.
- M. Vincent VOIRON, Conseiller Municipal en charge de la Mission de Réhabilitation des Sentiers ;
- M. le Chargé de Missions « *Relations Extérieures et Grands Projets* » ;
- M. le Collaborateur de Cabinet ;
- Mme la Directrice Générale des Services de la Commune de Montgenèvre ;
- M. le Directeur des Services Techniques de la Commune de Montgenèvre ;
- M. le Chef de Poste des ASVP de la Commune de Montgenèvre ;
- M. le Président de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques ;
- M. le Directeur Général de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques ;
- M. le Responsable d'Exploitation de la RARM ;
- Mme la Présidente de l'Office de Tourisme de Montgenèvre ;
- M. le Directeur de l'Office de Tourisme de Montgenèvre.

MONTGENÈVRE, le 16 juin 2021

Le Maire,  
Guy HERMITTE

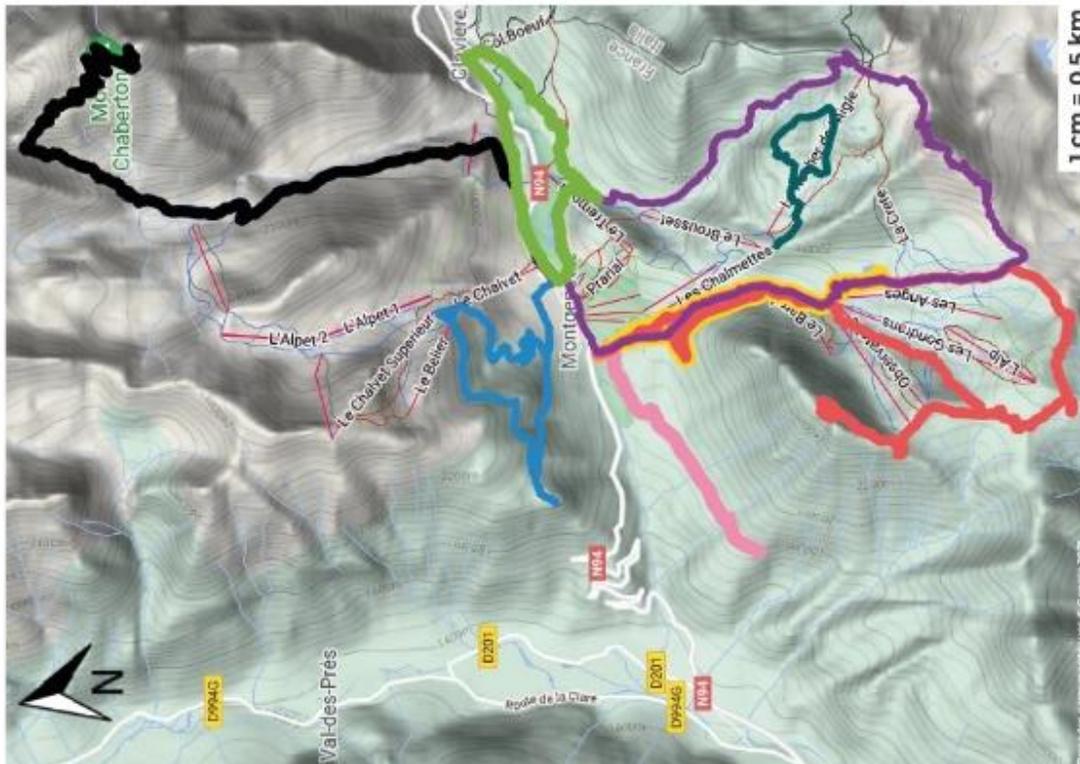




**Annexe 2 : PLAN DE L'ETM 3000 – COURIR EN BRIANCONNAIS**

**Annexe 3 : ITINERAIRE DES PARCOURS BALISES DE RANDONNEE**

**PARCOURS BALISES : RANDONNEE**



**PARCOURS 1 : BOIS DE SESTRIERES**  
 6 km et 125 m+, temps estimé 45min à 1h30

cette belle petite balade familiale vous fera découvrir une forêt de mélèzes sur un itinéraire large et peu pentu jusqu'à un point de vue sur Briançon et ses forêts. A mi-chemin, vous trouverez une aire de pique-nique avec tables, fontaine et barbecue.

**PARCOURS 2 : LA TRANSFRONTALIERE**  
 6 km et 110 m+, temps estimé 45min à 1h30

cette balade agréable à travers la forêt vous emmènera jusqu'au village italien de Clevères, cet itinéraire se prête très bien à une balade en famille car il ne présente pas de difficulté particulière et est globalement ombragé. Vous pourrez y admirer de remarquables fleurs de montagne et profiter de belles lumières à travers les arbres.

**PARCOURS 3 : LAC DE CHAUSSE**  
 2,78 km et 350 m+, temps estimé 1h30 à 2h

À l'arrivée du télécâble des Chalmettes, empruntez les chemins qui vous emmènent vers la Terrasse du Rocher de l'Éagle. Cette balade s'adresse aux familles qui souhaitent découvrir la moyenne altitude et profiter de la richesse de la faune et la flore dans un écrin privilégié.

**PARCOURS 4 : LAC DES ANGES**  
 6,5 km et 350 m+, temps estimé 2h à 2h30

D'abord en sous-bois, vous rejoignez une piste forestière pour gagner les pentes des Condrens et le lac des Angès. Le retour se fait le long d'un sentier agréable longeant la Durance. Vous pourrez profiter depuis le lac d'une belle vue sur le Mont Chaberton.

**PARCOURS 5 : LE ROCHER DISEUR**  
 8 km et 360 m+, temps estimé 1h45 à 2h30

D'abord en forêt, cette randonnée vous emmène jusqu'à un magnifique point de vue sur la vallée de la Claret, puis jusqu'au restaurant abrité des Terrasses. Ne manquez pas d'observer la pitule militaire que vous trouverez au sommet du rocher Diseur.

**PARCOURS 6 : CHENAUILLET**  
 14 km et 900 m+, temps estimé 4h30 à 5h30

Voilà une des randonnées incontournables de Montgenèvre. Reconnu au niveau international, le sentier géologique du Chenaillet vous fait voyager à travers le temps à la découverte de roches océaniques vieilles de plus de 150 millions d'années.

**PARCOURS 7 : LE TOUR DES FORTS, JANUS**  
 17 km et 890 m+, temps estimé 4h à 6h

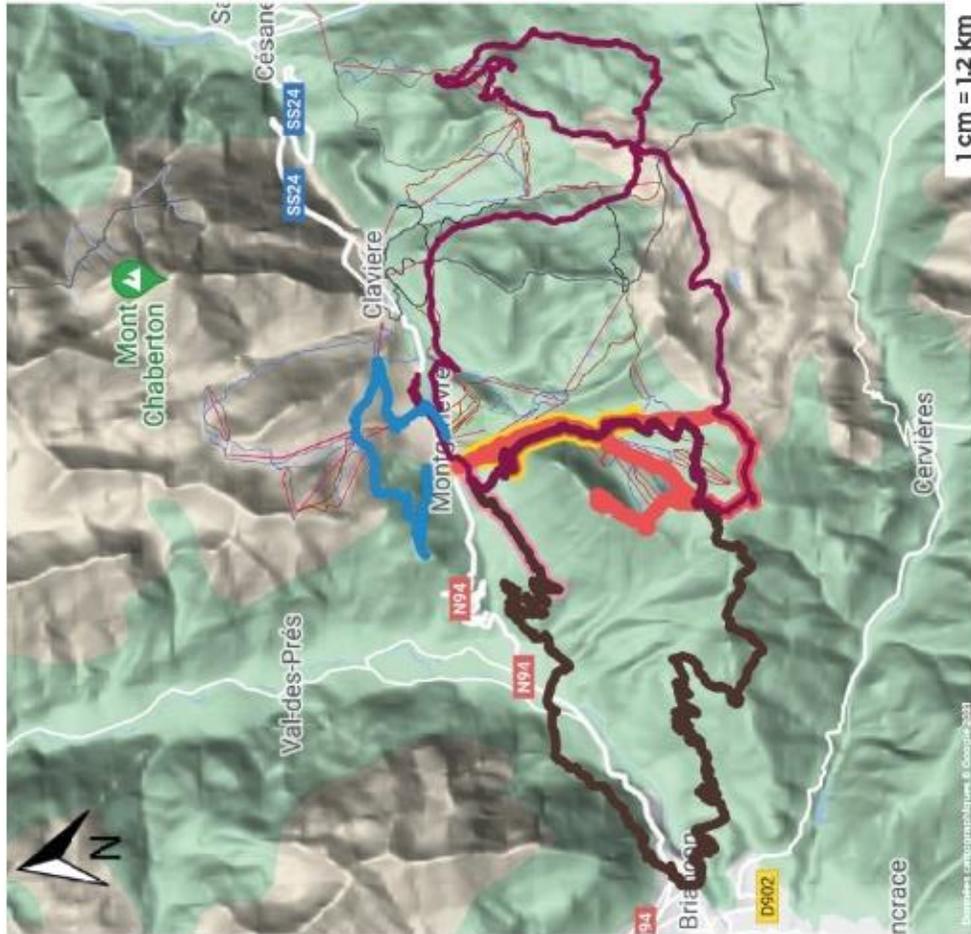
cette randonnée ravira les passionnés d'histoire et de paysages d'altitude. Elle vous fera cheminer à travers les bords de la ligne Maginot : d'abord les Condrens, puis le Janus dominant Montgenèvre, pour finir par le Col de la Claret et la randonnée "Avent de partir, renseignez-vous à l'Office de Tourisme" le fort du Condrens peut se visiter.

**PARCOURS 8 : MONT CHABERTON**  
 17,5 km et 1280 m+, temps estimé 6h à 8h

pas d'alternative possible pour conquérir le « Couronné des nuages » et son mont : il vous faudra vous y rendre à la seule force de vos jambes ! Mais le jeu en vaut la chandelle, à 3037 m d'altitude la vue est imprenable... pensez à emmener des vêtements chauds, votre sac à dos pour l'arrivée au sommet.

## Annexe 4 : ITINERAIRE DES PARCOURS BALISES DE VTT / VAE

## PARCOURS BALISES : VTT ET VAE



**PARCOURS 1 : BOIS DE SESTRIERES**  
6 km et 125 m+, temps estimé 45min à 1h

Cette jolie petite balade familiale vous fera découvrir une forêt de mélèzes sur un itinéraire large et peu pentu jusqu'à un point de vue sur Briançon et ses forts. A mi-chaemin, vous trouverez une aire de pique-nique avec tables, fontaine et bancs. Si vous voulez promener au petit matin, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir des chevreuils, cette zone abritant également une réserve.

**PARCOURS 2 : LAC DES ANCES**  
6,5 km et 350 m+, temps estimé 1h30 à 2h

D'abord en sous-bois, vous rejoignez une piste forestière pour gagner les prés des Condans et le lac des Ances. Le retour se fait le long d'un sentier agréable longeant la Durancin, vous pourrez profiter depuis le lac d'une belle vue sur le Mont Chaberton et apprécier sur les rochers, vous environnant grâce aux panoramas géologiques présents à l'entrée du lac.

**PARCOURS 3 : LE ROCHER DISEUR**  
8 km et 360 m+, temps estimé 1h30 à 2h

D'abord en forêt, cette randonnée vous emmène jusqu'à un magnifique point de vue sur la vallée de la Clarée, puis jusqu'au restaurant d'altitude des Terrasses. Ne manquez pas d'observer la pilule militaire que vous trouverez au sommet du rocher Diseur.

**PARCOURS 4 : LE TOUR DES FORTS, JANUS**  
17 km et 890 m+, temps estimé 3h à 4h

Cette randonnée ravira les passionnés d'histoire et de paysages d'altitude, elle vous fera cheminer à travers les forts de la ligne Maginot : rfrabond les Condreux, puis le Janus dominant Montgenèvre. Pourquoi ne pas mêler culture et randonnée ? Avant de partir, renseignez-vous à l'office de tourisme : le fort du Condans peut se visiter.

**PARCOURS 5 : CLAVIERISSIMA**  
38 km et 1200 m+, temps estimé 4h à 5h

Itinéraire reliant la France à l'Italie, avec des vues imprenables sur les montagnes environnantes et sur les forts de la ligne Maginot. Cet itinéraire peut de faire dans les deux sens, une bonne forme physique est demandée avant de s'acheminer sur cet itinéraire qui vous emmènera à découvrir les beautés de la haute montagne.

**PARCOURS 6 : INFERNET**  
32 km et 1060 m+, temps estimé 4h à 5h

Cette jolie balade est réservée pour les personnes expérimentées. Au départ de Montgenèvre, vous visiterez la forêt, ainsi que son magnifique panorama en-haut du col du Condans. Vous dominerez tout le Briançonnais. Millent histoire, chemins sportifs, ce parcours séduira les adeptes de VTT.

**Annexe 5 : CHARTRE DE BONNE CONDUITE EN MONTAGNE**



# CHARTRE DE BONNE CONDUITE EN MONTAGNE



L'ÉCOSYSTÈME DE MONTAGNE EST UN TERRITOIRE FRAGILE AVEC UNE FAUNE ET UNE FLORE COMPLEXE QU'IL FAUT RESPECTER. NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS : RANDONNEUR, TRAILEUR, CYCLISTE, CAVALIER...  
PRENDS LE TEMPS DE LIRE CETTE CHARTE AVANT DE PARTIR !

### LE BON COMPORTEMENT À ADOPTER

- 1** Je reste sur le sentier balisé et je le partage avec les autres usagers : les vélos facilitent le croisement en se mettant sur le côté et la priorité est aux randonneurs !
- 2** Je suis responsable de mes déchets et je ne jette rien par terre
- 3** Je suis silencieux pour ne pas déranger et effrayer la faune
- 4** Je garde mon chien tenu en laisse sur les sentiers très fréquentés

### L'ÉQUIPEMENT AVANT DE PARTIR EN MONTAGNE

- 1** En montagne le temps peut changer très vite : prendre un pull, k-way et de la crème solaire
- 2** J'ai des chaussures fermées et adaptées pour crapahuter
- 3** Je prends suffisamment d'eau (l'altitude déshydrate) et une collation (barre de céréales, barre de fruits...)
- 4** Mon portable est complètement chargé avant de partir

**📞 Numéro d'urgence à contacter : 112**

En cas de problème léger sur les sentiers : signalez-le sur l'application mobile SURICATE et devenez acteur de la qualité de vos sites de pratiques. En cas de réel danger : contactez le 112 !




SIGNALER UN PROBLÈME  
www.montgenevre.fr